



Communiqué de presse

Affectations des stagiaires professeurs, CPE, Psy-ÉN du second degré

Le ministère entre opacité et abonné absent

Les premières affectations en académie des lauréats des concours viennent d'être publiées. Les défauts d'application de la note de service nationale d'affectation des stagiaires sont conséquents et l'absence d'information aux personnels comme aux organisations syndicales représentatives ne font qu'empirer la situation.

Certains futurs stagiaires découvrent avec stupeur que leur affectation ne tient aucun compte de leur situation familiale, y compris lorsqu'ils sont parents. D'autres, qui auraient dû être maintenus dans l'académie où ils ont exercé, seront pourtant affectés dans une autre académie.

Ces collègues tentent désespérément de joindre le ministère mais personne ne leur répond et la réglementation ne prévoit aucune possibilité de recours. Ils se tournent vers les syndicats, en premier ceux de la FSU, mais la loi de la transformation de la Fonction publique a privé d'informations les organisations syndicales représentatives des personnels. Ces informations permettaient pourtant aux représentants de ces organisations d'analyser la situation des collègues et de les conseiller efficacement pour formuler une révision d'affectation ou demander une réparation d'erreur.

Les syndicats de la FSU défendront néanmoins les collègues de toutes les façons possibles et interviendront auprès du MEN où, faute de personnel en nombre suffisant, il est difficile aux néo-recrutés d'avoir une écoute et des réponses.

Alors que le ministre met en avant la GRH comme enjeu de la 2^e partie du quinquennat, il est inconcevable que les néo-recrutés soient confrontés à un tel mur du silence de la part du ministère. Il est urgent que la DGRH du ministère de l'Éducation Nationale revienne à une gestion des personnels et notamment des nouveaux entrants, transparente fondée sur le dialogue social et ayant pour souci le bien-être de ses personnels.